



Aide contrat de concession

Par **rosa**, le **15/02/2010** à **16:31**

Bonjour,

Je suis actuellement en relation avec une société de courtage qui souhaite me faire ouvrir une concession, je souhaiterai savoir comment se passe la rémunération, à savoir est ce moi (concessionnaire) qui sera payé par mes clients et je reverse le pourcentage à mon concédant, ou alors est ce l inverse ? Y 'a t il une loi pour cela le précisant. Merci beaucoup par avance de vos réponse.

Cordialement
CD